

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN

 CARTULAIRE
DE
L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN
DE
PONTOISE

PUBLIÉ D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

Par J. DEPOIN

Secrétaire général de la Société Historique du Vexin
Administrateur de la Société Historique de Corbeil
Membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise
Officier de l'Instruction publique

CINQUIÈME FASCICULE

SUITE ET FIN DES APPENDICES GÉNÉALOGIQUES
RECTIFICATIONS ET CORRECTIONS



PONTOISE
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN
52, RUE BASSE

1909

XI

Sur les Seigneurs de BANTELU

ANDRÉ Du Chesne, dans son *Histoire généalogique des Montmorency*, a le premier rattaché à la vieille lignée des Bouchard la branche seigneuriale de Bantelu. Il s'appuie, pour établir cette filiation, sur les notices LIX et LX de notre Cartulaire, où Richard I^{er} de Bantelu et son frère sont dits fils de Thierry de Montmorency (*fili Theodorici de Monte Morentiaco*).

Richard I de Bantelu tient, dans la vallée, des terres et des églises en fief de Bouchard IV de Montmorency. Ses fils, ses neveux et lui-même vivent à la cour de Bouchard, assistent aux plaids convoqués dans le château fort, se mêlent, comme témoins ou comme garants, à tous les actes passés par leur suzerain ; et plus tard, quand ils transportent à Bantelu (895) leur résidence habituelle, ils y sont suivis par des cadets de la branche dominante, et deviennent vassaux des sires de Gisors.



A une date que les synchronismes permettent de limiter entre 1071 et 1079, Foulques d'Anet ayant donné aux chanoines de St-Martin des Champs l'église de

(895) Le domaine de Bantelu était originairement partagé. L'église et une partie des dîmes furent données à l'abbaye de Saint-Martin-ès-Pontoise par Enguerran, chevalier de Cléry, dont les enfants conservèrent encore des intérêts à Bantelu. Il y avait aussi une famille de Bantelu dont les membres sont quelquefois nommés dans les actes émanés de Richard I et de ses fils, mais elle pouvait bien n'être autre qu'une branche cadette issue d'un *Eudes de Montmorency*, fils d'Eudes, cité en 1096, et d'un Aimer ou *Hermer de Montmorency*, cité par Du Chesne. Elle se compose en effet de deux frères : *Eudes* et *Aimer*. Eudes a pour fils *Gautier* et notre Cartulaire cite un *Gautier de Montmorency* (n° LXXXI). D'Aimer sortent *Payen* et *Etienne*, chevalier (1122).

Une autre partie des dîmes de Bantelu était tenue du chevalier Miles de Conflans par Huboud de Juziers, et passa dans les premières années du XIII^e siècle entre les mains des moines de Saint-Martin.

St-Martin d'Anet, appela comme témoins avec le comte Hugues de Dammartin, Hervé de Montmorency, *Thierri, fils de Fouchard* et *Hugues* son fils, Landri et Arrode, fils d'Aubri (896). Tous ces personnages appartenant, suivant les conclusions d'André Duchesne, à la famille des Bouchard, Aubri et Fouchard peuvent être considérés, par hypothèse, comme fils de Bouchard II, et partant oncles d'Hervé de Montmorency.

Hugues et *Richard*, fils de Thierri, sont cités en 1096 avec Eudes fils d'Eudes de Montmorency, parmi les chevaliers de Bouchard IV, fils d'Hervé.

Notre Cartulaire cite encore un autre fils de Thierri, *Fouchard II*, et deux de ses filles, *Idoine* et *Reine*.

Comme l'abbé Lebeuf l'a soupçonné avec raison, Richard I n'est autre que l'avoué de St-Denis à Argenteuil, qui fit régler en 1110 par Louis le Gros, ses différends avec le monastère (897).



Richard, pour le salut de son âme, donna l'église de Moncelles (*Moncelli*), près Taverny, longtemps possédée sans titre légal par ses ancêtres, à l'abbaye de Saint-Martin. L'acte de donation fut déposé sur l'autel du saint par le bienfaiteur et par son frère Fouchard, en présence de Théoud, curé de Bantelu. Sept ans après environ, les religieux de Sainte-Honorine de Conflans prétendirent avoir des droits sur l'église de Moncelles. On leur assigna un plaid à la fontaine d'Éragny. Richard s'y présenta avec plusieurs de ses amis et de ses hommes-liges, parmi lesquels on nomme Barthélemi, chevalier de Montmorency, et Gautier, fils d'Eudes de Bantelu. Payen de Neauphle, châtelain de Gisors, dont la fille *Mathilde* avait épousé Richard, accompagnait son gendre.

Le prieur de Sainte-Honorine ne se présenta pas. Richard lui indiqua de nouveau trois jours de plaid à Pontoise, où il fit encore défaut, et Girbert, évêque de Paris, par un diplôme daté de 1122, confirma définitivement aux moines de Saint-Martin la cure de Moncelles, « annuente », dit-il, « BURCHARDO DE MONTEMORENCIACO qui eam (ecclesiam) de episcopali feodo tenebat, annuente etiam RICHARDO, THEODORICI filio, qui eandem a Burchardo de feodo tenebat ».

Fouchard II ne voulut pas le céder à son aîné en libéralité pour l'abbaye pontoisienne. Souffrant de la maladie qui devait l'emporter, il fit venir auprès de lui l'abbé Thibaud, et lui offrit l'église de Saint-Leu, en présence de Geoffroi, archevêque de Rouen, de l'archidiacre Richard et d'un chanoine de la cathédrale.

L'abbé Thibaud se rendit ensuite à Bantelu (où Fouchard ne résidait pas) et

(896) Ms. I. 10977, fol. 28. *Liber Testamentorum Sti Martini de Campis*, p. 75.

(897) Duchesne, *Preuves de l'Hist. de Montmorency*, p. 34. — Lebeuf, *Hist. du Diocèse de Paris*, édit. Bourmon, t. IV, p. 15.

demanda à Richard d'avoir pour agréable cette aumône, car Saint-Leu était de son fief. Richard y consentit, et fit aussi consentir ses deux fils *Richard* et *Guillaume*, — ce dernier encore tout enfant, « adhuc infantulum », — et ses filles *Mathilde* et *Agnès*. Les témoins de cette concession furent le doyen Ives, Guillaume et Arnoul, clercs ; Eudes de Bantelu, Raoul de Cléry, Barthélemi de Montmorency, Payen d'Argenteuil ; Baudoin et Aubri, écuyers de Richard ; Foucher, maître d'hôtel de Richard ; Étienne, chevalier, neveu d'Eudes ; Bencelin le Pelletier et ses fils.

Thierry II, fils aîné de Richard I^{er}, n'assistait pas à cet acte ; il était alors absent de Bantelu. Mais, en revenant de Saint-Denis, la veille de Pâques, il s'arrêta à l'abbaye de Saint-Martin ; et après l'adoration de la Croix, il mit sur l'autel, par l'ordre de son père et en présence de toute la communauté, une charte de ratification. Cette cérémonie se fit en présence d'un grand concours de chevaliers, parmi lesquels on cite Jehan de Magny et son frère Herbert, Barthélemi de Montmorency, Gautier de Bantelu, les seigneurs du Perchay, de Serans, d'Estrées, de Courcelles, de Groslay ; Baudoin de Gonesse, écuyer de Richard, etc. (*Cartul.* n^{os} LIX et LX).

Bantelu était à cette époque une étape du grand chemin de Paris à Rouen par Pontoise. Vers 1140, Geoffroi des Alluets ayant cédé la dime d'Avesnes à l'abbé Thibaud, en présence de Hugues, archevêque de Rouen, alors aux Andelys, revient avec l'abbé à Pontoise ; sur le parcours, il s'arrête à Bantelu. (*Cartul.* n^o XCIV). Il fait venir sa mère et ses frères pour approuver, sur l'autel de l'église, la transaction faite avec Thibaud. Toute la famille du seigneur est présente : Thierry II, Richard II et *Hugues II*, ses fils ; *Hugues III*, son neveu (fils de Foucher), Gautier et Étienne de Bantelu ; Guillaume, fils d'Étienne ; Raoul de Cléry, Adam et Payen d'Argenteuil, Bardoul ou Barthélemi de Montmorency chevalier de Richard (cf. *Cartul.* n^o XL).

En venant habiter Bantelu, Richard I ne s'était pas soustrait à ses obligations féodales envers son suzerain Bouchard de Montmorency. Le Cartulaire (n^o XLV) en fournit la preuve. « Il advint — ainsi s'exprime le rédacteur — que le seigneur abbé Thibaud se rendit à Montmorency auprès du sire Bouchard. Et le sire Bouchard convoqua les hommes de son château et tous ses hommes liges au manoir de Hugues de Luzarches ; il reconnut devant eux que, pour le remède de son âme, des âmes de sa femme, de ses fils, de ses filles et de tous ses aïeux, il donnait à Saint-Martin trente sous de rente qu'il avait sur le chemin qui va de Pontoise à Saint-Denis-l'Aréopagite (*sic*). Ainsi le dit Bouchard, et le confirma son fils Mathieu, ce dont furent témoins ceux dont les noms suivent : *Richard, fils de Thierry*, Baudouin Le Bel, Antheaume de Groslay, Galeran de Meulan, Richard de Villetaneuse, Hervé de Deuil, etc. Ce fut fait au manoir de Hugues à Montmorency ».

Des deux sœurs de Richard I, l'une, Idoine, possédait une moitié des bois de

Jouy [-le-Moutier] vers 1130 (*Cart.* n° CXXXIV) ; l'autre, Reine, épousa le chevalier Raoul de Jagny et reçut en dot plusieurs terres, dont un clos de vigne à Argenteuil. Elle légua ce clos à l'abbaye de Saint-Martin, en laissant à ses héritiers la faculté de donner aux moines, au lieu du clos, le tiers de tous les biens qui formaient sa dot. Son frère Fouchard refusa l'un et l'autre aux religieux. Mais une sentence de Mathieu de Montmorency le mit dans la nécessité d'exécuter le testament de sa sœur. Après avoir pris conseil d'hommes éclairés, il aima mieux laisser au couvent le tiers des biens de Reine que d'abandonner la propriété du clos d'Argenteuil ; et, devant le sire Mathieu et les chevaliers du plaid, il fit serment de partager cet héritage avec les moines dès qu'il en serait requis. (*Cartul.* n° CXXXIII).



Richard I eut huit enfants de Mathilde de Gisors : *Thierry II*, l'aîné, qui ne paraît dans aucun acte après la mort de son père ; — *Richard II*, — *Guillaume*, — *Hervé*, — *Fouchard III*, — *Hugues II*, — *Mathilde*, — *Agnès*.

Richard II et ses frères s'attachèrent à leur oncle Thibaud de Gisors et ne quittèrent plus sa cour. On les voit à tout instant comparaître dans les chartes émanées du noble châtelain, soit ensemble, soit isolément, ainsi :

Hervé seul (n° CXXXIII).

Hugues seul (n° CXXXVI). Il est qualifié chevalier en 1172 (n° CLXX).

Richard, Guillaume et Hervé, aux obsèques de leur cousine Mathilde, vers 1148 (n° CIII).

Hervé et Fouchard III (n° XCVIII).

Hervé de Bantelu prend le surnom de *Bréançon* dans deux chartes de Thibaud de Gisors (n° CLXXXIX et CXCIX). Il vivait encore en 1187 (898).

Guillaume mourut jeune. Dans sa dernière maladie, il légua aux moines de Pontoise un four à Bréançon et une terre dite la Couture du Saussay, avec le blé qu'on y avait semé : « cultura de *Salcio* cum frumento quod in ea seminatum erat ». C'était la plus forte de ses terres ; elle était située entre Bréançon et le Rosnel (*Cartul.*, n° XCIX).

Le corps de Guillaume fut porté à Saint-Martin pour y recevoir la sépulture. Avant que le convoi ne fût terminé, les quatre frères de Guillaume, Richard, Hervé, Foucher et Hugues, déclarèrent qu'ils s'associaient aux dernières volontés du défunt. Parmi les très nombreux témoins de cette charte, on cite Hervé, chapelain du sire de Gisors (899).

Nous avons vu que Reine de Montmorency, sœur de Richard I, avait eu en

(898) D. Estiennot, *Antiquitates Velocassium*, ms. lat. 12741, p. 305.

(899) En 1183, il fut témoin d'un acte de Barthélemi du Fay, passé « apud *Charex* in domo domni THEOBALDI DE GISORZ », devant Gilbert, abbé du Val.

dot des vignes à Argenteuil. Richard II avait hérité de son père des rentes dans la même ville. Voulant imiter la générosité de sa tante envers Saint-Martin, il laissa à l'abbaye, du consentement de ses deux enfants, *Richard* et *Mathilde*, le cens et le chaponnage qu'il percevait à Argenteuil. Il voulut de plus que, si ces redevances, qui se payaient la première aux Octaves Saint-Denis, et l'autre à Noël, ne produisaient pas au moins quarante sous par an, cette somme fût complétée sur les autres rentes d'Argenteuil. — Thibaud de Gisors assistait à cette donation.

Richard II doit être aussi compté entre les bienfaiteurs de l'abbaye du Val-Notre-Dame, de l'ordre de Cîteaux, voisine de l'Isle-Adam. Du consentement d'Hervé son frère, il affranchit de toute redevance une maison que les religieux du Val possédaient dans son fief de Saint-Leu, ainsi qu'une vigne au terroir de Deuil, mouvant aussi de son fief (900). Richard date cet acte de son manoir de Bantelu ; le curé du pays, maître Gautier, est présent. On remarque parmi les témoins Thibaud de Montmorency, sire de Marly, plus tard moine du Val, le frère de Bouchard V.

Richard II, comme beaucoup de seigneurs de son temps, est représenté sur son sceau armé en guerre, poursuivant l'ennemi sur son destrier, l'épée à la main.

Richard III, en succédant à son père, eut d'abord avec Hugues, abbé de Saint-Denis des démêlés au sujet des dîmes d'Argenteuil qui furent, en janvier 1189, mises sous séquestre au nom du Roi (901).

Vers la même époque, par une suite de l'accommodement qui fut fait à propos de ces dîmes, Richard renonça, moyennant une indemnité de dix livres, à un singulier droit dont il jouissait ; à la mort de chaque abbé de St-Denis, il faisait main-basse sur toutes les nappes et serviettes qu'il pouvait trouver dans le monastère (902).

Richard avait conservé le droit de cens sur la paroisse de St-Leu de Taverny ;

(900) Ms. 1. 5416, fol. 215 et 216.

(901) PHILIPPUS Dei gratia Francorum Rex. Noverint universi quod cum inter fidelem nostrum HUGONEM abbatem S. Dionysii et RICARDUM DE BANTERLU contentio erat super decimis feodi quem ipse Ricardus habebat apud *Argentolium*, nos vero decimas feodi illius in manum nostram cepimus ad faciendam voluntatem nostram in hunc modum, quod utraque pars processu temporis plenariam licentiam habeat jus suum disratiocnandi adversus alteram partem eque libereque... Actum *Parisius* anno Incarnati Verbi M° C. LXXX. octavo, mense januario (A. N. LL 1158, fol. 282. — L. Delisle, *Cat. des Actes de Philippe Auguste*, no 227).

(902) Notum sit tam p. q. f. quod RICHARDUS DE BANTARLU dedit consuetudinem quandam malam quam habebat in morte abbatis Sti Dyonisii scilicet mapas, manutergia, in elemosina, et abjuravit, et tenere fideliter juravit, et in contraplegium quem ab ecclesia feudum tenet posuit ; et de caritate ecclesie accepit x lib. Hujus rei testes sunt : JOHANNES prior. HUGO infirmarius. GODEFRIDUS LUPUS cantor. ADAM COQUIN. GUILL^s BATESTA. ODO DE MALBUISSUN. GUILL^s DE MAULEON. JOH^s VILLANUS. BERNERHUS et multi alii. (A. N. LL 1157, fol. 62).

L'infirmier Hugues est cité dans un texte de 1184 (*Ibid.* fol. 58). D'après D. Racine, il exerça cette charge monastique de 1173 à 1185. Un homonyme l'occupait de 1192 à 1204 (*Nécrol. de St Denis*, I, cxvii. Bibl. Mazarine).

il y jouissait également d'autres droits féodaux tels que le rouage. Il dispensa de ces droits une maison que les religieux du Val possédaient dans cette paroisse. Il était aussi co-seigneur de Deuil, dont le territoire était en grande partie planté de vignes, et il y exerçait le droit de pressorage (903).

Deux actes de Richard III sont datés de 1196. Par l'un, il demande à l'abbé de St-Martin une absolution générale pour tout le tort qu'il a pu faire au monastère et lui restitue le chaponnage d'Argenteuil (*Cart.* n° CCXVI). Il autorisa plus tard les moines à constituer un receveur sur place (n° CCXX).

Par l'autre, du consentement de ses enfants, il amortit divers biens que l'abbaye de Chaalis possédait dans sa censive (904).

En 1202 nous le voyons vendre à Guillaume de Garlande le droit d'avouerie qu'il tenait du roi à Argenteuil, et généralement tous les biens et revenus qu'il possédait dans cette paroisse. Philippe Auguste approuva cette vente, et concéda ces biens à Guillaume en augment de son fief (905).

En 1207, Richard de Bantelu, du consentement de son fils *Richard IV*, confirme aux moines du Val tout ce qu'ils ont reçu de la libéralité de son père, et amortit ce qu'ils ont acquis de son temps, notamment une mesure à Taverny qui lui devait un cens de 2 sous et 3 oboles (906).

Plus tard, en 1223, Richard IV renonça d'une manière absolue en faveur du Val à tout ce qu'il pouvait réclamer comme service et comme cens, au sujet du tènement qu'ils avaient dans son fief de St-Leu.

Richard IV, chevalier de Bantelu, est nommé avec *Marie*, sa femme, dans un titre de l'abbaye de Gomerfontaine de l'an 1233 (907). Il était mort en avril 1239.

(903) Ego RICARDUS DE BANTERLU n. f. quod pro salute anime mee domum quandam quam ecclesia de Valle Ste Marie habebat in parochia Sti Lupi de Taverni sitam et que de meo censu erat et ad meam donationem pertinebat, eidem ecclesie ab omni redditu et dominatione sive roagio liberam et quietam in perpetuum elemosinam dedi et concessi; insuper quandam vineam in territorio de Duell in loco qui dicitur de Juiser sitam similiter ab omni censu et redditu et pressoragio et omni exactione et dominatione liberam eidem ecclesie dedi et concessi. Actum est hoc in domo apud Bantelu... Testes sunt magister GALTERIUS presbiter, de Bantelu, GIROLDUS clericus ejusdem ville, Stephanus et Gaufridus servientes. Ex parte monachorum: HUGO supprior DE MONTEMORENCIACO, THEOBALDUS monachus.

A. N. LL 1541 fol. 55. — Le chartier du Val contient un texte différent quant aux souscriptions: « HERVEUS frater meus. THEOBALDUS DE MONTEMORENCIACO ». L'acte est revêtu du sceau de Richard, représentant un chevalier armé (Ms. lat. 5462, fol. 217).

(904) Cart. de Chaalis, ms. lat. 11003, folio 235.

(905) Philippus Dei gratia Francorum rex... RICARDUS DE BENTELLU, assentiente uxore sua, vendidit dilecto et fideli nostro GUILLELMO DE GARLANDA advocatiam quam idem Richardus de nobis tenet apud Argentolium et omnes redditus et universa ea que ipse apud Argentolium habebat de quocumque ea teneret. Nos quoque eidem Guillelmo in augmentum feodi sui concessimus... Actum apud Mortuomare anno Dni 1202 (Du 14 avril 1202 au 5 avril 1203. — L. Delisle, *Cat. des Actes de Phil. Auguste*, n° 723. — Arch. de l'Eure, E 2, fol. 71).

(906) B. N. lat. 5462, fol. 215.

(907) Louvet, *Anciennes remarques de la Noblesse Beauvoisine*, page 77. — Les Bantelu avaient des relations en Beauvaisis. Dès 1190, Richard III était témoin d'une charte de Guillaume de Mello pour Froidmont (Dom Caffiaux, vol. 1211, p. 329).

A cette date, Bouchard IV de Montmorency échange avec les moines du Val, douze arpens de bois sis « in cailliosa juxta nemus quod dicitur Louvegny » contre vingt-cinq sous parisis de cens que feu Richard de Bantelu, chevalier, leur a légués sur son cens de Taverny (908).

Les armes des Bantelu nous sont connues par un certain nombre de sceaux. Le plus exactement décrit l'a été par M. Potiquet, dans l'Armorial de Magny-en-Vexin. C'est le sceau de Richard IV de Bantelu en 1223 : « D'or à la fasce de gueules, accompagnée de six merlottes de même, trois en chef, deux et une en pointe ». Ces armes sont également relevées par Gaignières, qui n'indique point les émaux. Les archives de Chaalis contenaient un sceau analogue (909).

(908) A. N. S 4204, n° 44.

(909) Ce sceau apposé à un acte de 1196, signalé par Aflorty (B. N. mss. lat. 9977, fol. 7) est décrit par Demay (*Sc. de Picardie*, n° 128). Il est ogival, de 50 millimètres, et porte un écu à la fasce accompagnée de six oiseaux en orle. L'exergue porte : SIGILLVM RICARDI DE BONTELLV.

